

Carta

19.5.1889

Particular

Paris-19 de Maio de 1889.

Meu prezado João Alfredo,

Envio notícias suas pelo nosso bom amigo Cruz Alta, mas quando ele partiu para Europa(?), não sei com ha de ser. Você comprehende o que por aqui se diz e tudo o que se tem escrito daf referente ao Ministerio. Os ambiciosos e despeitados daqui aguardam com anciadade a saída dele, porque esperam satisfazer as suas ambições e caprichos. O Penedo conta inteiramente voltar para Londres e espera que Nabuco venha a ser Ministro d' Estrangeiros. Assim mesmo espero que nunca mais vá para lá. Foi um grande serviço arranca-lo dali, pois é ele perniciosa aos interesses do Tesouro do Brasil. É sujeito que a muito devia estar fóra do Corpo Diplomatico. Só o Jornal do Comercio é quem lhe dá importância e o York (?) de Londres. A gente boa dali, mesmo os seus íntimos, muito pouco o consideram. Ultimamente teve a levianidade de telegrafar ao M^o d' Estrangeiros de Rio, por duas vezes, perguntando como devia proceder nas festas de 5 e 6 desse mês dadas aqui em Paris.

O governo até hoje nada respondeu, no que fez muito bem. Com que fim Penedo insistiu nessa pergunta? Não posso alcançar, pois por um lado, acho a pergunta incorreta.

Em conversa que tive ultimamente com o Picot, de quem gosto, pareceu-me que ele tinha conhecimento das ideias do Governo relativas a conversão, pois disse-me que segundo o contrato feito, o Estado garantia aos Acionistas da Nação que as ações seriam remidas nas datas designadas em cada Empréstimo, que portanto a conversão não podia ter lugar. X
Já os Rothschilds em Londres me falaram nisso mas eu combati em vista da lei votada em 9bro ultimo.

Estou seguro que o Penedo soube pelos Rothschilds e revelou ao Picot qd^e veio a Londres.

Lhe mando todos os trechos de jornais publicando a conversão dos fundos Russos. Também o Egito vai converter a sua dívida Privilegiada em £. Proximamente lhe mandarei o que for publicado.

Vai neste paquete "North" (?) o Sr Delgado de Carvalho, adido à 9 anos da Legação de Bruxelas. É neto do V. de Itaberá e seus parentes, como Belisário e outros, não lhe tem feito senão mal.

Conheço-o a muitos anos e o estimo. Peço-lhe de o receber bem e de fazer por ele o que Você puder. Todos seus chefes sempre muito abonaram em seu favor. X

No Jornal do Comercio de 28 do passado (Domingo) anuncia a nomeação de Alberto adido em Roma e Barão. Naturalmente Você deu ordem logo retificando, que era meu filho Alfredo e não o Alberto.

V. de Figueiredo está preocupado com a entrada de Andrade Figueira para Ministro d' Agricultura, por isso pretende muito breve partir.

É que ele ve e conhece o caráter de Andrade Figueira, severo, que não se debra.

Um saudoso adeus, para minha Prima e mais família. O abraço apertado da Primeira e Amiga verdadeira
Nicas.

O Alberto muto melhor. Destrua esta carta,

Arquive João Alfredo.

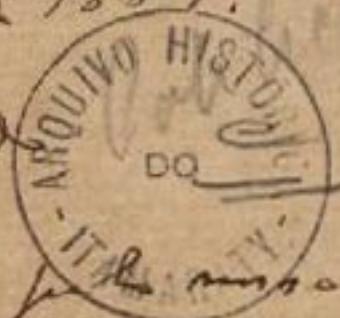
Viu-se em algodo do Cacau-flo -

obrigado a cada um a mim que me lhe deu, mas que em vez de dizer que fui falso de
deixei as bolas do meu

Partida Paris - 19 de Junho de 1889.

Meu querido João Alfredo

Tenho notícias suas ^{de} ~~de~~ missa
bon Amigo Brux Alle, meu grande
ele partiu para Europa, mas sei como
houve dizer... Você compreende. You
perguntou-me dizer - tudo o que se tem
não é de dizer de diferentes ou liberdades.
O ambiente e desejos de agi-
tando em considerar - o lado deles
- provar operas satisfazer as suas
ambição e caprichos. O Povo é ente
intelectual - volta para Londres e agora
que Nossa volta - em liberdade
trazemos. Assim ^é - para quem
ce mais viajou lá. Foi um grande
serviço amado - d'ahi, fui se
de permissão as intenções de ^{de} ~~de~~
sua de Brasil. The projeto que



a muito deu a sua fra de longas digres-
sões. Só, Jornal do Comércio
teve que se de importâncias co. Youle
& Londo. Agente bom d'ali, mesmo
não é italiano, muito jovem e considerado
ultimo: terá brinado a belga
pela av. M. d'Estanguet no Rio e
por duas vés, perguntando como devia
poder ser feito de 5-6 d'el me-
didas aguado - Paris. O Youle é ali-
tojado n'uma orgulhosa, na que fui eu.
bom. Com que fiz? Fiz a minha
n'uma pergunta? Não posso alegar,
pois que em bed, é que a pergunta
incorreta.

Em conversa que tive ultimamente
com o Piot. de quei gosto particular
que elle tinha conhecimento das idias
a Youle relativas a conversas que

dijo. — que regards. en bache fit.
Estud generalia aux Accimiles de Nac
que en accion nacim amido aux dels des
guedes — aux Espantos. — que per
tanto — un — un jardí de lugar.

1919 " Rothschilds em Londres no final
de missão em combate e visita
de seu voto em 968. ultimamente.
Este ano em Paris soube que os
Rothschilds e outros em Paris d. via
a Londres.

The news took a turn of joyous,
publicized a command on funds from
Tamer. Egypto vai emular a sua
divida Parilizada em 4%. Província:
nunca lhe mandou o que foi publica-
do.

2. Van - int Pajauw "Nenette". Saw
deleged a banner, add'd a fan-
m. & Lyric & Troubadour. The
onto a v. & the bony a m. part.

como Belizzi - abr., mas ele fez
tudo mal.

Bonifica - à muitas vezes - é
muito. Pex. Ela devoraria bem - a
fazenda que - lhe o que voce puder.

Todas em Super - mape - muitas
abonadas - no Jardim.

No Jornal do Commercio de 28 de junho
saudo (domingo) anuncia a nomea-
ção de Alberto, advogado em Roma, - para

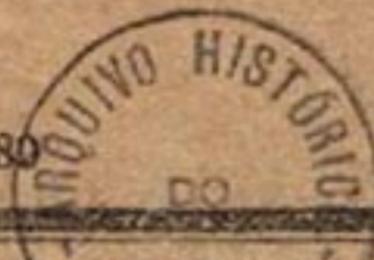
Natural - Voce deu ordem ~~de fogos~~
retificando e que era meu filho
Alberto - meu - Alberto.

V. de Figueiredo esti preocupa-
do em - acha de Andrade Figueiredo
junto Ministro d'Agricultura - por
isto pretendo muito bem prever.

Ele que deve vir a mim - e considerar
de Andrade Figueiredo, serviu - que me se-
dhe. Ele saudoso ador - que a minha
Pimenta - em férias - o abusou apesar de
o Alberto a querer. Pimenta - quando disse



CREDI 15 MAI 1889



LA BOURSE

Le prospectus d'émission du nouvel emprunt de conversion Russe vient de paraître. En voici les données essentielles :

Cet emprunt en 4 0/0 or comprend un capital nominal de 1,241,992,000 fr. Il est exclusivement destiné à la conversion et au remboursement du solde des emprunts consolidés 5 0/0 1870, 1872, 1873 et 1884. Ces derniers seront remboursés avant la fin de l'année 1889. L'emprunt 5 0/0 1884 est dès à présent appelé au remboursement pour le 15 août 1889.

Les nouvelles obligations consolidées sont offertes au prix de **437 fr. 50** (455 fr. 75 pour les titres libérés le 12 juin prochain), c'est-à-dire à 91 50 0/0. Elles sont amortissables au pair de 5000 francs dans un délai maximum de 81 ans. L'intérêt annuel de 20 fr. est payable trimestriellement.

Les souscriptions (à 457 fr. 50) en titres des emprunts consolidés 5 0/0 précités seront irreductibles.

Les titres susdits seront reçus en paiement aux prix suivants, par 100 L. de capital nominal : les 1870 à 2,574 fr. 90, les 1872 à 2,554 fr. 30, les 1873 à 2,595 fr. 50, les 1884 à 2,544 fr.

C'est le vendredi **24 mai** que sera ouverte la souscription publique.

On souscrit chez MM. de Rothschild frères. On verse 20 fr. en souscrivant.

Les Fonds Russes 4 0/0 se négocient : le **4 0/0 1880** à 94 95, jouissance 13 mai ; le **4 0/0 1889** à 95, jouissance mars ; le **4 0/0 consolidé nouveau** à 93 50, jouissance avril.



L'annonce officielle de l'émission du nouvel emprunt Russe est venue fort à propos pour redonner au marché une certaine force de résistance. Les premiers cours cotés n'étaient pas meilleurs que ceux inscrits en clôture la veille. Les derniers cours sont au contraire en relèvement sensible. Cependant nous ne saurions trop conseiller la modération aux spéculateurs haussiers. Une reprise trop brusque ne serait pas durable.

Dontes, qui depuis plusieurs jours

GOUVERNEMENT IMPÉRIAL DE RUSSIE EMPRUNT CONSOLIDÉ 4 % OR

DE CHEMINS DE FER 2^e SÉRIE

de 1.241.992.000 francs capital nominal

AFFRANCHI A TOUT JAMAIS DE TOUT IMPÔT RUSSIE

Remboursable au pair, en 81 ans, avec intérêts trimestriels payables à Paris, Petersbourg, Londres, Berlin, Francfort, Bruxelles, Anvers, Amsterdam, New-York.

Cet emprunt, émis en obligations consolidées russes de chemins de fer, est exclusivement destiné à la conversion et au remboursement du solde des emprunts consolidés 5 % 1870, 1872, 1873 et 1884.

Les Emprunts consolidés 5 %, encore en circulation seront remboursés avant la fin de l'année 1889. Ces titres cesseront de porter intérêt à partir de la date à laquelle ils seront remboursables. Cette date sera fixée 3 mois à l'avance par un Arrêté ministériel.

L'Emprunt 5 % consolidé de 1884 (7^e série) est dès à présent, appelé au remboursement pour le 15 Août 1889.

On souscrit : Vendredi 24 mai
chez MME. de Rothschild frères, 21, r. Laffitte.

rapportant 20 francs d'intérêt de 500 francs

Jouissance	4 % =	20 fr. en souscrivant ;
1 ^{er} Juillet	17 1/2 % =	87 fr. 50 à la répartition ;
1889.	20 % =	400 fr. le 21 août 1889 ;
	50 % =	250 fr. le 18 septembre 1889

Faculté de libération anticipée à 2 % l'an,
à partir du 12 Juin prochain.

En libérant le 12 Juin, le porteur n'aura à verser en tout que 455 fr. 75 par obligation

CONVERSION DES EMPRUNTS CONSOLIDÉS 5 %

On peut également souscrire en titres des Emprunts 5 % 1870, 1872, 1873 et 1884.

Les souscriptions en titres des susdits emprunts seront irréductibles.

Pour les souscriptions en titres, les nouvelles obligations seront délivrées entièrement libérées au prix de 457 fr. 50. Jouissance 1^{er} Juillet 1889.

Les titres des anciens emprunts 5 % seront reçus en payement, aux prix ci-après, pour £ 100, capital nominal :

Emp. 1870 à fr. 2,574.90	Emp. 1873 à fr. 2,595.50
» 1872 à fr. 2,554.30	» 1884 à fr. 2,514 »

Les sautes résultant du décompte de

a donner l'avantage à 1889 sur 1888.

INFORMATIONS FINANCIERES

Le nouvel Emprunt russe qui sera émis, le 24 mai, par les soins de MM. de Rothschild frères, est exclusivement destiné à la conversion et au remboursement du solde des Emprunts consolidés 5 0/0 de 1870, 1872, 1873 et 1884.

Au fur et à mesure, et dans la proportion de la conversion et du remboursement des obligations de ces Emprunts, les obligations de la présente émission leur seront substituées et seront réparties entre les chemins de fer indiqués dans les ukases impériaux des 9/21 janvier 1870, 27 mars / 8 avril 1872, 14/25 novembre 1873, 28 mars/9 avril 1884.

L'Emprunt consolidé 4 0/0 sera émis en coupures de 1, 5, 10, 25 obligations, chacune de Roubles-or 125 (fr. 500, reichsmarks 101, liv. st. 19. 15. 6., florins des P.-B. 239, dollars-or des E.-U. 96 25), qui seront représentées par des titres provisoires du gouvernement impérial de Russie, lesquels seront ultérieurement échangés contre des titres définitifs.

Les titres définitifs du nouvel Emprunt pourront être soit au porteur, soit nominatifs. L'échange de l'une de ces catégories de titres contre l'autre se fera conformément aux dispositions réglementaires de S. Exc. le ministre des finances. Ils seront délivrés sous forme d'obligations au porteur, à moins que les détenteurs de certificats provisoires ne déclarent, en les déposant pour l'échange — jusqu'à une date ultérieurement fixée — qu'ils désirent les recevoir sous la forme nominatives. Dans ce cas, les titres nominatifs seront délivrés sans frais d'aucune sorte.

Les obligations et coupons d'intérêts de cet Emprunt seront exemptés à tout jamais de tout impôt russe présent et à venir.

Les coupons courants et échus, ainsi que les titres sortis au tirage, seront acceptés, en Russie, au pair, en paiement des droits de douane; les titres non encore sortis au tirage seront admis comme cautionnement dans les contrats de fourniture au gouvernement impérial de Russie, conformément aux lois de l'Empire.

Il a payé d'aplomb en disant que la Chambre savait bien que la non-conclusion du traité de commerce avec la France ne lui était pas imputable ; mais personne ne l'a cru, bien que quelques-uns de ses plus fidèles mameluks nient fait mine d'applaudir cet étourdissant... paradoxe.

Il y a toujours manière de s'y prendre pour obliger une autre nation à repousser un traité de commerce ; il suffit pour cela d'introduire dans le projet à débattre des conditions inacceptables. C'est ainsi qu'ont procédé les agents de M. Crispi, et c'est ce dont leur maître essaie aujourd'hui de tirer parti en se retranchant derrière le refus certain, obligatoire, forcé de notre gouvernement.

Que M. Spuller ait témoigné son vif regret de ne pouvoir faire aboutir ces négociations, nous n'en doutons pas ; mais qu'il ait blâmé à ce sujet la conduite des Chambres françaises, c'est ce que personne ne croira, pas plus en Italie qu'en France.

Les hommes d'Etat français seraient enchantés de pouvoir renouer de bons rapports commerciaux avec l'Italie sur les bases du traité de 1881, mais il n'en est pas un seul qui oserait présenter aux Chambres la combinaison baro-

GOUVERNEMENT IMPÉRIAL DE RUSSIE

EMPRUNT CONSOLIDÉ 4 % OR

DE CHEMINS DE FER 2^{me} SÉRIE

de 1.241.992.000 francs capital nominal

AFFRANCHI A TOUT JAMAIS DE TOUT IMPÔT RUSSE

Remboursable au pair, en 81 ans, avec intérêts trimestriels payables à Paris, Pétersbourg, Londres, Berlin, Francfort, Bruxelles, Anvers, Amsterdam, New-York.

Cet emprunt, émis en obligations consolidées russes de chemins de fer, est exclusivement destiné à la conversion et au remboursement du solde des emprunts consolidés 5 %, 1870, 1872, 1873 et 1884.

Les Emprunts consolidés 5 %, encore en circulation seront remboursés avant la fin de l'année 1889. Ces titres cesseront de porter intérêt à partir de la date à laquelle ils seront remboursables. Cette date sera fixée 3 mois à l'avance par un Arrêté ministériel.

L'Emprunt 5 %, consolidé de 1884 (7^e série) est dès à présent, appelé au remboursement pour le 15 Août 1889.

On souscrira : Vendredi 24 mai chez MM. de Rothschild frères, 21, r. Laffitte.

Au prix de 457.50 par obligation de 500 francs rapportant 20 francs d'intérêt annuel.

Jouissance 4 % = 20 fr. en souscrivant :
1^{er} Juillet 17 1/2 % = 87 fr. 50 à la répartition ;
1889. 20 % = 100 fr. le 21 août 1889 ;
50 % = 250 fr. le 18 septembre 1889

Faculté de libération anticipée à 2 %. Fau,
à partir du 12 Juin prochain.

En libérant le 12 Juin, le porteur n'aura à verser en tout que 455 fr. 75 par obligation.

CONVERSION DES EMPRUNTS CONSOLIDÉS 5 %

On peut également souscrire en titres des Emprunts 5 %, 1870, 1872, 1873 et 1884.

Les souscriptions en titres des susdits emprunts sont réductibles.

Pour les souscriptions en titres, les nouvelles obligations seront délivrées et libérées au prix de 457 fr. 50. Jouissance 1^{er} Juillet 1889.

Les titres des anciens emprunts 5 % seront reçus en paiement, aux prix ci-après, pour £ 100, capital nominal :

Emp. 1870 à fr. 2,574.90 Emp. 1873 à fr. 2,595.50
» 1872 à fr. 2,554.30 » 1884 à fr. 2,544 »

Les sommes résultant du décompte de conversion, inférieures au montant d'une obligation, seront payées au porteur, en espèces.

Les demandes de conversion doivent être accompagnées des titres, munis de tous leurs coupons à échoir ou d'un cautionnement représentant 5 % de leur valeur nominale, avec désignation exacte des titres et l'engagement de les remettre à MM. de Rothschild frères, dans un délai maximum de 21 jours.

(Déclaration faite au timbre le 10 mai 1889.)

IRIS AMBRE

Nouveau parfum élégant pour la MIGNOT-BOUCHER

immédiatement les questions d'importance secondaire.

L'avenir du Gabon se rattache étroitement à celui du Congo français.

M. Etienne nous a appris que la question des lieux et moyens concernant la création d'une voie de communication entre la côte et le Congo supérieur était sur le point d'être tranchée. M. de Bessa propose, on le sait, d'employer le Niari jusqu'à N'Golou, et de là, créer une route jusqu'à Brazzaville, sur le Congo. M. Etienne a chargé M. Christophe de former une Société qui se chargera l'exécution des travaux. Les dépenses de cette Société seront prélevées sur les ressources locales.

D'Obock, rien à dire. D'un rocher, le gouverneur, M. Lagarde, a fait une colonie. Sans doute, il importe d'étendre le cercle des opérations, de profiter, dans la plus large mesure, de la mise en valeur des richesses de l'intérieur. L'intérieur tout est là. A Obock comme au Congo, dans les rivières du Sud comme à la Guyane, c'est de l'intérieur qu'on doit surtout se préoccuper.

La Guyane.

A la Guyane, la situation n'est pas absolument prospère. L'incendie terrible qui a éclaté dernièrement a fait des ravages considérables. Mais les habitants sont courageux, et nul doute que la situation ne s'améliore rapidement.

La Guyane demande à emprunter cinq millions qui serviront à des travaux de voirie, à la construction de casernes, d'hôpitaux. M. Etienne va soumettre dans quelques jours au conseil d'Etat un projet de décret autorisant cet emprunt.

L'intérieur de la Guyane renferme des richesses considérables, notamment en bois. L'Etat, à défaut de l'initiative privée, l'exploite directement. Une cargaison de ces bois vient d'arriver à Nantes ; elle a été vendue aussitôt, et les autres fluyent. Cet exemple rassure peut-être les timides et encourage les colons hésitants à se livrer à cette exploitation.

M. Etienne n'a pu nous donner aucun renseignement sur la possibilité d'un arrangement entre la Hollande et le Brésil pour la délimitation des frontières respectives. On connaît les difficultés récentes soulevées par la Hollande. Quant au Brésil, rien de nouveau ne s'est produit.

Les vieilles colonies.

Nous n'avons point parlé des vieilles colonies, la Guadeloupe, Martinique et Réunion.

— Ces colonies, a fait observer M. Etienne, sont passées sous le régime civil. Mais elles ont conservé une organisation militaire. Cette anomalie doit cesser. Je vais, dans trois ou quatre jours, nommer une commission que je chargerai de préparer une refonte générale de l'organisation des colonies. C'est là un gros travail ; j'espere qu'il sera des résultats dont on aura lieu de se féli-

Le nouvel emprunt Russe 4 0/0 or
rencontrera certainement le même succès que
celui émis en mars dernier. Son prix d'émis-
sion est de 91 50 0/0. Or, après nous, tout le
monde financier est maintenant d'avis que
les fonds Russes 4 0/0 devront nécessaire-
ment s'installer au pair en un temps très
court, vraisemblablement avant la fin de
l'année 1889. Les souscripteurs au nouvel em-
prunt ont ainsi une marge de plus-value de
8 fr. 50 par 91 fr. 50 déboursés.

La Financière.

24, rue Drouot.

A LOUER Ions, 3 chambres, jardin. Mobilier à vendre. — S'adr. Sprent frères, 252, rue de Rivoli

APPARTÉMENTS MEUBLÉS INDICATIONS gratuites

Comptoir International, 4, rue Meyerbeer (Opéra).

ACHAT de Crédits, Nu-propriétés, Usu-fruits et à Rente viagère. Prêts sur toutes garanties. — Ecrire E. U., Figaro.

ASSOCIÉ (PART 0') dans excellente affaire toute d'administration, bénéf. net 24,000 fr. à céder av. 25,000 f. cpt. Quillard, 1, rue Provence.

BANQUE LAFFITTE Rue Laffitte 20
OPÉRA THÉÂTRE DU PARISIEN

écuries ou écoles spéciales, — tandis que la Chambre ne leur accorde que des sursis, qui peuvent durer jusqu'à un délai de quatre ans.

M. Tirard, président du conseil, a pris la parole, et alléguant la nécessité de faire l'accord entre les deux Chambres, il a combattu le texte de la commission sénatoriale en demandant au Sénat d'adopter les dispositions votées au Palais-Bourbon.

En revanche, toujours en vertu du système des concessions réciproques, M. Tirard a déclaré que le gouvernement accepterait le paragraphe par lequel le Sénat insiste pour qu'en cas de mobilisation, les étudiants en médecine et en pharmacie, ainsi que les élèves ecclésiastiques, soient versés dans le service de la santé. Et le président du conseil a dit qu'il ne désespérait pas d'obtenir l'adhésion de la Chambre à ce paragraphe.

M. Berthelot a répondu que le Sénat avait fait de grandes concessions sur nombre de points, mais qu'il jugeait indispensable de protéger contre l'interruption de leurs études les jeunes gens des carrières libérales qui sont des éléments fondamentaux de la richesse sociale. Ce n'est pas là un privilège, car le Sénat a fait une part plus grande encore aux ouvriers d'art, comme il a fait une large part également aux hautes études commerciales.

Discours de M. Jules Simon.

M. Jules Simon, à son tour, plaide la cause des artistes. Il proteste avant tout contre cette législation qui donne une préférence donnée qu'aux riches élèves de

Le grand emprunt russe du 21 mai est accueilli comme un gage du maintien de la paix en Europe.

En effet, la hausse des fonds publics, des valeurs de crédit et des valeurs-industrielles doit être la conséquence de la certitude, partagée par tous, que la paix ne sera pas troublée, du moment que les intérêts financiers s'unissent, sur un terrain commun, en France, en Russie, en Allemagne et en Angleterre.

La conversion de la dette russe 5 0/0 en obligations 4 0/0 était une grosse opération, particulièrement intéressante, attendu que les emprunts 5 0/0 avaient été contractés, les uns à Londres, d'autres à Berlin, d'autres encore à Londres, Paris et Berlin.

Il y a donc solidarité entre ces trois grands marchés.

L'emprunt du 21 mai n'est qu'une conversion. La dette russe 5 0/0, par suite d'une évolution économique sagement menagée, se transforme en 4 0/0, comme la dette française sera probablement unifiée, en 1880, en 3 0/0, et comme la dette anglaise consolidée est déjà du 2 3/4 0/0.

On lit dans le *Lerant Herald* :

« Une augmentation assez considérable est signalée dans les recettes tribales de l'exercice du 1^{er} mars 1881 au 1^{er} mars 1889 (v. 5.) de la dette publique ottomane.

« Ainsi, pendant l'année 1887-1888, les recettes s'étaient élevées à 1,857,355 livres turques, tandis qu'elles ont été en 1888-1889 de 2,007,388, présentant une augmentation de 112,031 livres turques.

On télégraphie de Londres :

« Le contrat définitif relatif à la conversion de la Dette égyptienne privilégiée a été signé hier, à Londres, par le baron Richthofen et lord Rothschild.

« Les maisons de banque participant à l'émission du nouvel emprunt 4 0/0 sont engagées jusqu'au 1^{er} juillet. D'ici là, le gouvernement égyptien obtiendra l'assentiment des puissances au projet de décret du khédive. »

JEUDI 16 MAI
1889

ÉDITION DU MATIN

ON S'ABONNE

100 des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, 17

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Un mois	Deux mois	Trois mois	Quatre mois
6 fr.	12 fr.	18 fr.	24 fr.
			32 fr.
			4 fr.

JOURNAL D'

POLITIQUES ET

Rome, le 15 mai.

La commission du budget a pris une résolution qui pourrait rouvrir la discussion africaine. Le gouvernement avait promis une économie de 2 millions sur les dépenses d'Afrique ; mais M. Crispi s'est ravisé après les récents événements. Néanmoins, la commission du budget a maintenu l'économie et la Chambre décidera.

On prétend que les membres de cette commission font au ministère une guerre sourde ; et ce bruit n'est pas dépourvu de fondement.

Il paraît que les troubles agraires de Lombardie ne sont pas terminés, puisqu'on a dû envoyer de la troupe et de la police à Casorzo, arrondissement de Rho, en Lombardie, parce que les paysans se livrent à des dépréciations contre les propriétés. On signale des témoignages sur plusieurs points. — D.

BOURSE DE PARIS

Maturité	le 14.	le 15.	HAUSSE.	BAISSE.
3 0/0				
Comptant.	87 20 ./. .	87 20 ./././. .
Fin cour.	87 72 1/2	87 70 ././. .	2 1/2
3 0/0 amortissable				
Comptant.	89 30 ./. .	89 60 ./. .	30 ././. .
Fin cour.	89 15 ./. .	89 95 ./. .	10 ././. .
4 1/2 0/0 (nouveaux)				
Comptant 105 23 ./. .	105 65 ./. .	45 ././. .	
Fin cour.	105 45 ./. .	105 90 ./. .	45 ././. .

M. le général Cosseron de Villeneuve nous communique les observations suivantes au sujet de la loi sur le recrutement, dont le Sénat va reprendre aujourd'hui même la discussion. Nous nous faisons un plaisir de les insérer :

Le Sénat a mis en tête de son ordre du jour la loi sur le recrutement de l'armée, qui a déjà fait sans succès le voyage du Palais-Bourbon au Luxembourg. Aboutira-t-elle cette fois ? On peut le craindre, tant il y a de gens pressés d'infiger une nouvelle persécution au clergé. Un facétieux l'a dit : « Les curés sac au dos ! » Et c'est pour ce beau résultat qu'on se propose de désorganiser l'armée, dont il était convenable de consulter les chefs, si l'on avait eu l'intention de faire une loi militaire. Mais, si la demande d'une enquête a été repoussée, le Sénat, tout au moins, a dû entendre la protestation éloquente et indignée du doyen de nos officiers généraux, M. le maréchal Canrobert.

Il semble que tout a été dit, que, devant la partie pris évident, il soit inutile de reproduire d'anciens arguments ou même de dresser des raisons nouvelles. Essayons, brièvement toutefois. Peut-être les circonstances seront-elles plus favorables ; peut-être sera-t-on moins tenté de voter ces résolutions aussi funestes, pour la plus grande gloire de MM. Laisant et Boulangier. Tout est inconséquence d'ailleurs dans cette loi singulière ; tout est mauvais, dans le détail comme dans l'ensemble.

Le service militaire doit être personnel, obligatoire et égal pour tous, d'une durée de

accordées par les Conseils de révision ou les Conseils municipaux. Égal pour tous : il n'a jamais pu l'être, puisque les uns sont fantassins, les autres cavaliers, que certains doivent supporter le rude climat des colonies, tandis que d'autres feront des écritures dans un bureau. D'une durée de trois ans : point du tout ; il a été reconnu qu'un si grand effort dépassait la puissance du budget et l'on a dû admettre une seconde portion du contingent, faisant un service limité à dix ou douze mois. Dans la pratique, on le réduira peut-être à six. Pour parler français, il aurait donc fallu supprimer la mention du service égal pour tous. La proposition en a été faite à la Chambre, et repoussée : on a tenu à mettre une fausse étiquette sur le sac. Le service égal faisait partie d'ailleurs du programme de MM. Laisant et Boulangier.

L'égalité n'est pas moins violée par le maintien du classement d'un certain nombre de conscrits dans « les services auxiliaires », euphémisme destiné à dispenser en réalité de tout service ceux que l'on tient à favoriser. Le prétexte, c'est que les jeunes gens qui ne sont pas très robustes sans être impropre à tout service, travailleront dans les bureaux ou dans les magasins de l'administration. On se garde bien jamais de les y appeler, parce que pour les bureaux il faut une instruction spéciale ; pour faire dans les magasins le métier des *farts de la halle*, il faut une vigueur fort au-dessus de la moyenne. Mais, dans un pays où l'on aime à se payer de mots, le tour est joué.

L'armée n'a pas besoin d'être composée de soldats instruits et formés, dit-on ; il suffit qu'elle les instruise, et on les rappellera au moment du besoin. Nous ne pouvons admettre cette théorie ; mais, en la supposant juste, croit-on qu'il faille une égale durée pour former un cavalier et un fantassin, un sapeur-minier ou un soldat du train ? Et, si l'on peut instruire un soldat à la caserne, est-ce ailleurs qu'en lit d'un malade ou d'un blessé qu'on apprend à un infirmier les soins dont ce malade a besoin ? Eh bien, en temps de paix, vous avez peu de malades, point de blessés. Les hôpitaux sont bondés d'infirmiers à gérer le service et on n'arrive pas à les y placer tous. Un grand nombre, réunis en sections, mènent une vie désœuvrée dans une caserne, n'apprennent rien, coûtent à l'Etat et retournent chez eux sans avoir pénétré dans un hôpital. En cas de guerre, les malades et les blessés manqueront de secours intelligents et dévoués. On oublie que le premier venu ne peut faire le service d'infirmier. Il faut pour cela savoir lire une ordonnance de médecin, ne pas se tromper de médicament, savoir comment on touche, on manipule un blessé. Ces soins si utiles, si minutieux, un séminariste, un instituteur les apprendrait en trois mois,

